

TITRE

CHÔMAGE

PETIT RECUEIL

DE PRÉJUGÉS

À l'occasion des 30 ans de l'Association pour la Défense des Chômeurs de Neuchâtel – ADCN

« OH, LE PAUVRE! MAIS IL NE S'EN SORTIRA JAMAIS! »

Le chômeur inspire parfois un sentiment de pitié. Mais cette victimisation « bienveillante » ne contribuerait-elle pas à dégrader son estime de lui ?

LE CHÔMEUR EST-IL UNE PAUVRE VICTIME ?



La question paraît simple. Mais est-ce vraiment le cas ?

Qu'est-ce d'abord qu'un « chômeur » ? Statut inventé à la fin du 19^e siècle¹, le terme renvoie non pas simplement, comme on pourrait le penser, à l'absence de travail. Une personne en vacances, retraitée, en formation, ou une personne s'occupant à plein-temps et sans rémunération de ses enfants et de son ménage n'est pas au chômage. Le terme « chômage » décrit un temps spécifique dans la vie et seules sont considérées comme chômeuses les personnes sans emploi salarié, aptes à en prendre un et prêtes à le faire. C'est une catégorie morale, puisqu'elle renvoie à une caractéristique éminemment subjective à évaluer : la disposition à l'emploi. Et c'est également une catégorie sociale : l'emploi n'est en effet qu'une des formes de travail en société. Le travail domestique, ignoré de l'assurance-chômage, en est une autre.

Les personnes ainsi désignées comme chômeuses sont-elles pauvres ? L'assurance-chômage ne vise pas à répondre à la pauvreté, mais à compenser de manière « appropriée » la perte involontaire d'emploi. Elle maintient donc les hiérarchies sociales : avec un « bon » salaire, l'indemnité est également « bonne ». Les personnes au chômage ne sont donc pas toutes pauvres. Selon les données du secrétariat d'État à l'économie², en janvier 2012, 54 % des personnes au chômage touchent moins de 3'000 fr. d'indemnités, 36 % entre 3'000 fr. et 5'000 fr. et... 4 % plus de 7'000 fr. La pauvreté des personnes au chômage est donc toute relative. Les femmes touchent toutefois des indemnités en général moins élevées que les hommes, ce qui reflète leur position inférieure sur le marché de l'emploi.

S'agit-il de victimes, sachant qu'une victime, c'est une personne qui souffre ? Certaines personnes souffrent d'être au chômage, sans doute, tant est forte la norme de l'emploi en société. Mais toutes ? N'y a-t-il pas également des chômeuses et des chômeurs heureux ? L'expérience du chômage n'est en effet pas toujours négative, elle signifie également pour certain-e-s la libération des contraintes, de l'aliénation et des dangers de l'emploi... Dominique Schnapper³ a montré il y a longtemps déjà que l'expérience du chômage diffère suivant l'âge, le sexe, la formation, le moment dans le parcours professionnel. Ce n'est pas toujours une expérience négative. Même pour certain-e-s, c'est une libération des contraintes de l'emploi, c'est d'ailleurs le thème de divers reportages de Pierre Carles⁴. Il faut donc se garder de généraliser. Tout emploi n'est ni souhaité, ni souhaitable.

Enfin, qui est responsable du chômage ? Dire qu'il s'agit de la société, c'est faire sienne l'idée que tout le monde, donc personne, n'est responsable du chômage. Or, le travail salarié est caractéristique du mode de production capitaliste. Comme l'avait déjà analysé Karl Marx⁵, ce mode de production fait se rencontrer sur un marché des personnes qui n'ont que leur force de travail à louer et des personnes (ou des entités) qui veulent louer cette force de travail pour en tirer des bénéfices. C'est un marché inégal. Le chômage

¹ Salais, Robert, Baveret, Nicolas, & Reynaud, Bénédicte. (1986). *L'invention du chômage. Histoire et transformations d'une catégorie en France des années 1890 aux années 1980*. Paris: PUF.
Topalov, Christian. (1994). *Naissance du chômage, 1880-1910*. Paris: Albin Michel.

² SECO

³ Schnapper, Dominique. (1994). *L'épreuve du chômage*. Paris: Gallimard.

⁴ Attention danger travail (2003) ou *Volem rien foutre al pais* (2007).

⁵ Marx, Karl. (1867). *Le Capital, critique de l'économie politique. Livre premier, tome I* (1975 ed.). Paris: Editions sociales.

TITRE



n'a donc pas à voir avec la société, mais avec un mode de production spécifique : le capitalisme. Et l'assurance-chômage permet de socialiser les coûts des fluctuations de l'offre et de la demande : ce n'est pas l'employeur qui est chargé de payer les personnes qu'il ou elle met au chômage en les licenciant, car les indemnités sont financées par l'ensemble des salarié-e-s et des employeurs. L'assurance est donc tout bénéfice pour l'employeur.

Ni toujours pauvres, ni forcément victimes, chômeuses et chômeurs sont des personnes qui, comme tout un chacun, ne se définissent jamais simplement.

Jean-Pierre Tabin ^{*}

^{*} Professeur à la Haute école de travail social et de la santé-EESP et à l'Université de Lausanne.